

EVANGELOS LASKARIS

**LES SYNDICATS ENSEIGNANTS EN ALGERIE
INDEPENDANTE DANS LA COOPERATION CULTURELLE
FRANCO-ALGERIENNE. PROFESSEURS DES ECOLES,
ENSEIGNANTS ET UNIVERSITAIRES**

La démonstration constitue un travail effectué dans le cadre de la recherche universitaire (thèse de doctorat soutenue par l'auteur en 2016 à l'Université Paris-Est¹). Elle s'appuie sur un corpus des sources manuscrites et imprimées comme les sources diplomatiques : convention culturelle franco-algérienne, rapports de l'ambassade de France à Alger et des consulats français consultés au Centre d'Archives Diplomatiques de Nantes, les archives Nationales d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence, le rapport Jeanneney consulté à la Bibliothèque des Sciences Po, le fonds Raptis² consulté à la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) de Nanterre et les archives du Ministère d'éducation nationale algérien consultées en Algérie : statistiques sur les enseignants et élèves étrangers et algériens de la Sous-Direction des Statistiques-Direction de la Planification M.E.E.F. (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) concernant la coopération culturelle franco-algérienne. Le présent article s'appuie également sur des sources manuscrites, des revues et des journaux de la période 1962-1980³,

¹ Laskaris 2016, Thèse de doctorat intitulée *Les coopérants français en Algérie indépendante. Enseignants des écoles (instituteurs et professeurs) et universitaires (1962-1980)*.

² Né en Egypte en 1911, mort en Grèce en février 1996 ; ingénieur polytechnicien, représentant grec à la fondation de la 4e Internationale en 1938 ; réorganisateur du PCI en France en 1943-1944 ; à la tête du secrétariat de la 4e Internationale (1946-1960) ; dès 1954-1955, principal soutien du FLN pour l'impression clandestine en France puis l'établissement d'une usine d'armes au Maroc en 1959 ; abrité à Amsterdam à partir de 1958, arrêté en juin 1960 pour le projet d'impression de fausse monnaie française, condamné en juin 1961 ; après l'indépendance algérienne, partisan et activiste de l'autogestion socialiste auprès du FLN et du président Ben Bella ; exclu de la 4e Internationale en 1965 ; retourné en Grèce en 1974.

³ Parmi les titres les plus significatifs (la liste ne se veut pas être exhaustive) : *L'Enseignant français en Algérie*, Bulletin des sections algériennes de l'Association professionnelle des instituteurs français en Algérie (1963-1972), *Esprit* (1962-1980), *Coopération hebdo : organe de liaison et d'information des Français en Algérie* / édité par l'Association de sauvegarde (No 1 –No 115, 1963-1965), *Croissance des jeunes nations* (1961- 1980), *Développement et civilisations* (1962-1980), *El Moudjahid* (1962-1980), *Enseignant français en Algérie* (1963-1972), *Jeune Afrique* (1962-1980), *L'Ecole Libératrice* (1962-1980), *Le Monde* (1962-1980), *Cahiers du Centre Fédéral* de la FEN et *L'Université syndicaliste*, l'organe bi-mensuel du SNES (1962-1980).

une publication-clé qui sert à comprendre la coopération et le statut des coopérants : le Guide du coopérant français en Algérie publié par la Mission de Coopération de l'Ambassade de France en Algérie, 1966 (Stéphane Hessel, Ministre Plénipotentiaire chargé de la coopération à l'ambassade de France), le travail de recueil des témoignages des coopérants à Skikda (Alain Delpont et Pierre Fleith (sous la direction de), *Coopérer en Algérie à Skikda 1964-1974, 22 Témoignages*, 2015) et de Jean- Robert Henry et Jean- Claude Vatin (sous la direction de), en collaboration avec Sébastien Denis et François Siino (*Le temps de la coopération*, Paris, Karthala, 2012). Le travail de la thèse s'inscrit dans le champ de recherches historiques dites postcoloniales mais elle étudie aussi des aspects de l'histoire culturelle en termes de l'éducation ou de l'histoire politique/diplomatique et des relations internationales. De plus, la thèse s'est appuyée sur des entretiens élaborés auprès des coopérants français. La méthode de recherche de terrain a employé un questionnaire comportant des questions ouvertes et a été réalisé par l'intermédiaire des questions semi-directives permettant une préparation en amont (guide d'entretien et questionnaire) en autorisant une grande liberté de parole en fonction des thèmes abordés. Nous avons consulté des spécialistes de sciences sociales pour constituer notre questionnaire. Cette méthode qui exige peu de matériel et qui est facile d'accès, nécessite cependant de faire attention aux idées préconçues et aux préjugés (déjouer l'image de la « bonne réponse », expliquer le but de l'entretien).

En outre, notre méthode comprend la structure de l'entretien forgée selon nos objectifs de recherche et les thématiques que nous avons voulu évoquer; nos questions portent à la fois sur la dimension personnelle (le parcours personnel) et la dimension collective/politique. Nous avons essayé de recadrer nos interlocuteurs avec des reformulations pour reposer les questions souhaitées. Par contre, en ce qui concerne les entretiens semi-directifs réalisés par les questionnaires nous n'avons pas eu la possibilité de poser des questions de type relance. Dans ces cas-là nous avons recontacté les personnes pour combler les vides de notre questionnaire en demandant des explications et des éclaircissements sur les points précis qui n'avaient pas reçu de réponses dans les questionnaires envoyés.

De plus, les objectifs du travail réalisé constituent d'apporter des éclaircissements sur l'impact des expériences vécues dans la vie des coopérants français en Algérie indépendante et leurs destins au retour en France (carrière, engagements militants et politiques, création et participation à des associations mixtes franco-algériennes, maintien des liens avec des anciens collègues algériens, français ou étrangers ou des élèves, participation

à des colloques ou des journées d'études sur la coopération franco-maghrébine et plus précisément franco-algérienne). Nous essayons de brosser le tableau d'une des nombreuses formes de la politique de coopération, celle de la coopération culturelle. Par conséquent, il nous a fallu analyser les démarches des enseignants dans la coopération et dans l'éducation au sens plus large et leur contribution considérable à la (re)construction de la société algérienne - si on prend en considération en particulier la grande démarche d'alphabétisation entamée au début de l'année scolaire 1962-1963 et en grande partie entreprise et achevée par le biais du soutien des enseignants français - qui fut par ailleurs considérée (l'éducation) comme la pierre angulaire de la coopération culturelle interétatique.

Sur le plan politique voire géopolitique, les transferts de pouvoirs, dans la plupart des cas de décolonisation, furent suivis par l'élaboration d'ententes bilatérales, l'ancien colonisateur accordant une assistance technique et financière en échange d'une situation privilégiée. C'est ainsi que la France signa au total 320 actes diplomatiques avec les pays africains et malgache, ses anciennes colonies, entre le 7 juillet 1957 et le 31 décembre 1970 dont 138 conventions ou accords de coopération du 7 juillet 1959 au 17 juillet 1963. Pendant la même période, elle en avait passé 164 avec les pays du Maghreb dont 72 pour l'Algérie, 49 pour le Maroc et 44 pour la Tunisie. Cette politique de coopération n'était pas homogène et stable. Elle était paradoxale et compliquée. En général, ces accords concernaient les domaines culturel, technique, administratif, économique et scientifique.

Dans ce contexte, dans le présent article, le rôle des organisations syndicales, aussi bien que les développements politiques y compris des événements politiques majeurs qui se déroulaient aux deux côtés de la Méditerranée (coup d'Etat de Boumediene en 1965 et mai '68) et les réactions des syndicats enseignants face à ces événements sont examinées.

La présente démonstration évoque les aspects divers de la coopération avec les nouveaux États indépendants au niveau gouvernemental et, parallèlement, essaye d'interpréter les relations entre les peuples en tant qu'acteurs de la coopération. Donc, les relations entre les deux peuples dans le domaine d'enseignement (éducation) sont examinées dans une certaine mesure, aussi bien que si et comment, matériellement et pratiquement, des professeurs, des syndicalistes, les membres d'organisations politiques et des syndicats, d'idéologie anti-impérialiste et révolutionnaire ou les non-révolutionnaires et humanistes, ont contribué à la réconciliation et "la

guérison des cicatrices" engendrées par la guerre meurtrière de neuf ans, la guerre d'Algérie.

Pour les coopérants qui sont partis avec un engagement politique (syndical) la préparation de leur prise de poste de coopérant culturel au moment de l'indépendance de l'Algérie a été définie par les dirigeants des associations et des syndicats qui étaient déjà présents sur place en Algérie avant son indépendance et qui sont entrés en discussions avec des membres FLN de l'exécutif provisoire algérien sur la préparation de la coopération culturelle à la rentrée scolaire 1962-3 en juin, juillet et août 1962. Le statut de ces coopérants culturels en Algérie a été défini par les deux gouvernements en tant que « fonctionnaires français détachés, rémunérés par le gouvernement français ». Pour préciser leur statut il nous semble utile d'élaborer cette formule. Les enseignants français étaient détachés⁴ auprès du gouvernement algérien dont ils dépendaient pour ce qui concernait les nominations, les horaires, les programmes, les congés (correspondant à ceux de la métropole d'après le protocole d'accord). Pour ce qui concernait leur situation administrative (inspection, avancement) et leur gestion financière (rémunération) ils dépendaient de la France. Les principaux syndicats qui étaient présents en Algérie et qui rassemblaient les coopérants furent la CFDT et la FEN.

En premier lieu, le congrès de la FEN de 1962 avait déjà salué la jeune nation algérienne et exprimait son vœu fervent qu'elle veuille et puisse bâtir cette Algérie indépendante coopérant librement avec la France, que les accords d'Evian avait esquissée et dont la FEN souhaitait la plus complète réussite. La FEN exprimait également sa volonté de coopérer avec l'UGTA pour que la coopération culturelle devienne cette richesse d'avenir espérée par les deux peuples français et algérien. Le congrès se démontrait conscient des difficultés créées par le gouvernement français en 1962 qui n'avait pas pris à temps les dispositions propres à assurer aux enseignants français des conditions de vie et de travail. Le syndicat assurait qu'il « fera[it] son mieux

⁴ On doit distinguer parmi les coopérants ceux qui avaient le statut de non-fonctionnaires et les fonctionnaires. En outre, les coopérants du 1er et du 2ème degré non-fonctionnaires, les maîtres auxiliaires, les agents contractuels gérés par l'Ambassade de France comme maîtres auxiliaires pour 3 ans qui suivaient un avancement selon les échelons. Pour les coopérants fonctionnaires l'avancement dépendait également des échelons et des grades. Pour les universitaires les modalités étaient différentes. Les enseignants des universités étaient des fonctionnaires titulaires.

pour que les coopérants français puissent enseigner sous des conditions qui garantissent leur étroite et fructueuse coopération⁵».

La motion présentée en septembre 1962 par Louis Astre au nom de la majorité affirmait son soutien à la jeune nation algérienne. Le congrès du syndicat constatait que les données spécifiques du problème algérien mises en lumière par les Congrès précédents avaient été au centre des négociations d'Evian et qu'elles avaient pesé et continuaient à peser encore sur les conditions et le contenu de l'indépendance. La FEN se déclarait prête pour sa part à tout mettre en œuvre, par son action propre et par l'établissement de liaisons syndicales avec l'UGTA, pour que la coopération culturelle devienne cette richesse d'avenir espérée par les deux peuples, algérien et français. Elle rappelait également l'action efficace entreprise à cet effet, notamment les efforts poursuivis avec opiniâtreté depuis le mois de juin, pour obtenir que les garanties statutaires, morales et matérielles assurées aux enseignants français exerçant en Algérie soient telles que le plus grand nombre possible de collègues choisissent y enseigner⁶.

De surcroît, la FEN souhaitait ardemment que leur plein effet soit donné à ces garanties fondamentales par la fin des exactions, un effectif retour au calme et une vie politique normale, condition du succès de cette étroite et fructueuse coopération que les deux peuples appelaient de leurs vœux⁷.

Dans la CFTC devenue CFDT en 1964, la fin des années cinquante et le début de la décennie suivante (1960) amorcent une inflexion majeure avec l'accession des minoritaires aux responsabilités confédérales et l'accélération de la transformation interne du syndicalisme chrétien engagé dans la crise algérienne et secoué par les bouleversements de tous ordres -politiques, économiques, sociaux et culturels- qui accompagnent les premières années de la Ve république⁸. Le rôle catalyseur de l'Algérie selon Frank Georgi, c'est-à-dire, le déclenchement de la guerre, avec ses répercussions et ses secousses, a influencé l'évolution politique de la CFTC. Les responsables CFTC d'Algérie qui ont suivi la session d'étude du 6 au 19 mai 1962 à Bierville ont décidé, pour la plupart, de regagner l'Algérie. François Fraudeau⁹ rentre à

⁵ Marangé 1962, 3.

⁶ Marangé 1962, 2.

⁷ Marangé 1962, 2.

⁸ Georgi 1995, 23.

⁹ Né le 11 février 1912 à Blida (Algérie), mort le 2 décembre 1985 à Paris ; maître d'internat, contrôleur à la Caisse interprofessionnelle de compensation des allocations familiales du département d'Alger (1946-1957), secrétaire général et président de la Caisse de coordination de sécurité sociale d'Algérie (1957-1962), directeur de la Caisse nationale de Sécurité sociale d'Algérie (1962-1965), directeur de la Caisse d'Allocations familiales du

Alger le 6 juillet : il doit faire partie de l'association de sauvegarde créée par les accords d'Evian. Les fêtes de l'indépendance à peine terminées, une délégation de la CFTC d'Algérie, conduite par Alexandre Chaulet¹⁰ et François Fraudeau, rencontre à Rocher Noir, le président de l'exécutif provisoire qui, dans un communiqué, annonce que les représentants de la CFTC ont de nouveau exprimé « leur souhait de voir enfin se réaliser la pleine entente de tous les habitants de l'Algérie et la satisfaction de leurs besoins essentiels et urgents ». (*Le Monde*, 8 juillet 1962). Après le vote qui consacre l'indépendance de l'Algérie, les syndicalistes CFTC saluent l'accession de la nation algérienne à la scène mondiale.

« S'inclinant avec respect devant toutes les victimes... ils se tournent vers l'avenir et affirment leur volonté de participer pleinement à la construction de leur pays, dans un esprit d'ouverture et de coopération avec l'ensemble des travailleurs d'Algérie. Ils entendent mettre à la disposition de tous leur expérience de l'action syndicale, leur dévouement, avec le souci d'incarner, dans les structures économiques et sociales comme dans la vie collective, les valeurs humaines qu'a toujours défendues la CFTC, dont l'honneur restera d'avoir d'un même mouvement, exigé en toutes circonstances le respect de l'homme, de s'être prononcée sur la nécessaire décolonisation et l'autodétermination indispensable des habitants de l'Algérie, d'avoir réclamé une solution négociée du conflit et une coopération fraternelle» (*La Dépêche du dimanche*, 8 juillet 1962)¹¹. Si la CFTC a effectivement pris position pour l'indépendance de l'Algérie, l'évolution de la FEN qui s'en félicite tout autant en 1962 a été un peu plus complexe. Les

Morbihan (1965-1973) ; secrétaire général (1936-1939) puis président (1946-1950) de l'Union départementale CFTC d'Alger ; président de l'Union régionale CFTC d'Algérie (1950-1963), membre du Conseil confédéral CFTC (1953-1963) ; membre du Conseil de la Fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres CFTC (1953-1958) ; membre du Conseil du Syndicat national du personnel de direction des organismes sociaux CFDT (1967-1973).

¹⁰ Né le 11 février 1912 à Blida (Algérie), mort le 2 décembre 1985 à Paris ; maître d'internat, contrôleur à la Caisse interprofessionnelle de compensation des allocations familiales du département d'Alger (1946-1957), secrétaire général et président de la Caisse de coordination de sécurité sociale d'Algérie (1957-1962), directeur de la Caisse nationale de Sécurité sociale d'Algérie (1962-1965), directeur de la Caisse d'Allocations familiales du Morbihan (1965-1973) ; secrétaire général (1936-1939) puis président (1946-1950) de l'Union départementale CFTC d'Alger ; président de l'Union régionale CFTC d'Algérie (1950-1963), membre du Conseil confédéral CFTC (1953-1963) ; membre du Conseil de la Fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres CFTC (1953-1958) ; membre du Conseil du Syndicat national du personnel de direction des organismes sociaux CFDT (1967-1973).

¹¹ Branciard 1984, 299-300.

tendances idéologiques qui existaient dans la Fédération ne furent pas toutes d'accord sur l'indépendance algérienne. Ces tendances, socialiste pour UID (majorité autonome en 1948), communiste pour Unité et Action (cégétistes en 1948) et extrême-gauche pour l'École Émancipée (avec ses différents courants), cohabitaient au sein de la FEN.

En outre, la F.P.C.T.O.M. – Fédération des personnels de coopération technique outre-mer, rassemblant surtout des anciens de la France d'outre-mer et fondée par un ancien secrétaire de F.O., organisation de nature corporative et conservatrice, elle soutient des positions traditionnelles, voire « réactionnaires ».

Sur l'action de la FEN¹² il nous semble utile d'aborder les positions de Louis Rigaud sur la préparation de la coopération culturelle exprimés dans la revue de l'organisation syndicale. Rigaud souligne que malgré la période de la guerre qui était une période « troublée, meurtrière et éprouvante, nous n'avons cessé de songer à préparer l'avenir dans la perspective d'une indépendance alors incontournable ».

Il faut souligner que la question de l'indépendance algérienne avait provoqué plusieurs tensions entre les courants idéologiques du syndicat enseignant¹³.

Louis Rigaud décrit les événements qui entourent la préparation de la coopération culturelle et les démarches entreprises pour la maintenance en Algérie d'un grand nombre d'enseignants, afin d'assurer une future coopération culturelle, quand les droits des enseignants censés reprendre leur poste à la rentrée seraient garantis sur le plan de leur statut administratif et leur prise en charge financière 1962. Parmi les premiers problèmes rencontrés, Rigaud, met en évidence le fait que selon une des clauses du protocole d'accord concernant les fonctionnaires français d'Algérie ces derniers deviendraient des fonctionnaires algériens en y restant. Ce fait a été confirmé par Vincent Monteil, spécialiste des accords. Ensuite, Rigaud en tant que secrétaire général adjoint de la section d'Alger, après avoir expliqué aux camarades du secrétariat permanent du SNI cette nouvelle situation qui affolerait les instituteurs d'Algérie et torpillerait la coopération culturelle, le SNI et la FEN prirent les choses en main. Georges Aulong, Georges Lauré, Louis Astre pour la FEN ; Pierre Desvalois, James Marangé pour le SNI, et

¹² De 1948 à 1967, la syndicalisation de la FEN représentait de 63,1 % à 57,7 % des personnels. En 1969 (mai 68 est passé par là) le taux tombe à 52,8 %. C'est à partir de 1980 qu'il tombe en dessous de 50 %, avec une pente brutale dès avant la scission : 49,4 % en 1982 ; 36,4 % en 1985. (Voir Brucy 2003 : G. Brucy, *Histoire de la FEN*, Paris 2003, p. 347).

¹³ Kadri 2014, 98-102.

Denis Forestier pour la MGEN vinrent sans tarder en Algérie. Sur les événements du Rocher Noir Rigaud évoque le rôle primordial de Charles Koenig, « qui ne ménageait sa peine, ni son talent » et qui a négocié pendant l'été 1962 avec les autorités algériennes, les membres du FLN de l'exécutif provisoire. Le résultat de ces négociations fut positif selon Rigaud car les fonctionnaires français qui étaient déjà sur place fussent amendés et ils demeuraient fonctionnaires français détachés, rémunérés par le gouvernement français.

PREMIERE RENTREE SCOLAIRE EN ALGERIE INDEPENDANTE

Charles Koenig et Louis Rigaud avec quelques amis syndicalistes, en collaboration avec le gouvernement naissant de l'Algérie indépendante, ont contribué à assurer, en mobilisant plus de huit mille instituteurs français restés en Algérie, la rentrée scolaire de septembre 1962. Le 12 mars 1962, Charles Koenig, convoqué à Paris par Louis Joxe, ministre d'Etat chargé des Affaires algériennes, se vit proposer de faire partie de l'Exécutif provisoire chargé de préparer et de mettre en œuvre l'autodétermination en Algérie. En particulier, Charles Koenig, membre de l'Exécutif provisoire algérien (19 mars-15 octobre 1962) a donné 55 documents qui sont des annexes à son manuscrit "Souvenirs et documents d'Algérie 1958 - 1963". Ce témoignage a été publié dans *Les cahiers du centre fédéral*, n° 1 de mars 1992, avec l'inventaire des documents remis au département histoire sociale de la FEN.

L'Exécutif provisoire algérien prévu par les accords d'Evian pour diriger l'Algérie, à côté du Hautcommissaire, Fouchet, pendant la période transitoire, avant l'indépendance est créé par décret du 19 mars 1962. Ses membres avec leurs attributions sont nommés par décret du 7 avril. L'exécutif siège à la cité administrative de Rocher Noir (Boumerdès), près d'Alger. Il est composé de 4 Algériens désignés par le gouvernement français (dont Farès, qui en est le président), 3 Français d'Algérie (Roger Roth, Jean Mannoni, Charles Koenig) et 5 représentants du GPRA (dont le docteur Mostefaï). Après l'indépendance, l'Exécutif provisoire algérien continue d'exercer seul ses fonctions jusqu'à la constitution du premier gouvernement algérien. La passation des pouvoirs a lieu le 15 octobre 1962. Un document particulièrement intéressant est le manuscrit de Charles Koenig concernant les attributions des membres de l'Exécutif provisoire, écrit le 4 avril, et raturé le lendemain pour tenir compte des modifications demandées.

La plupart des documents concernent la mise au point des protocoles de coopération technique entre la France et le nouvel Etat algérien, et

notamment le protocole spécifique pour les enseignants, qui doit permettre que la rentrée scolaire d'octobre 1962 puisse se faire. Mais aussi les protocoles concernant les transports et les personnels que Koenig avait dans ses attributions. Nous devons noter que Charles Koenig, tant comme maire de Saïda que comme membre de l'exécutif provisoire ou comme élu à l'Assemblée constituante algérienne n'adhéra à aucun parti politique, mais se revendiqua toujours comme syndicaliste du SNI et de la FEN.

Du point de vue idéologique, il voulait une Algérie plurielle et fraternelle. Entré dans ce combat dans les années 1950, il s'y est plus complètement engagé dès son installation à l'Exécutif provisoire, où il fut ministre en 1962.

Sur le plan de l'assurance maladie des coopérants, Rigaud met l'accent sur l'action de la MGEN et du centre médical d'Alger qui ont continué à fonctionner et accueillir des enseignants algériens qui le désiraient. Parallèlement aux négociations avec les autorités algériennes pendant tout l'été 1962, le SNI avait fait procéder par l'Education nationale, en mettant à sa disposition une équipe de militants de ses actions algériennes, au rattachement de chaque instituteur d'Algérie.

En conclusion, Rigaud se réjouit dans son article de la satisfaction de ses camarades restés en Algérie qui « purent envisager leur retour pour la rentrée 1962 où ils furent 15 000 présents à leurs postes, sur les 26 000 qui y exerçaient en juin 1962 ; ce qui, compte tenu de la moitié de nos collègues qui nous avaient quittés en 1957 pour rejoindre le syndicat indépendant, représentait la totalité de ceux restés fidèles au SNI ». Il souligne, enfin, le rôle décisif de la FEN, du SNI et de la MGEN sur la mise en place de la coopération culturelle qui « n'aurait pas vu le jour et n'aurait pas connu le succès qui fut le sien sans l'action « concertée, volontariste et soutenue » des trois organisations syndicales.

Quant aux autres associations présentes sur place, une place à part doit être conservée au Syndicat autonome du personnel de la Coopération selon Jean Paty. Ce syndicat regroupa des personnels du Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères. Créé à partir d'un groupe de réflexion lancé en juin 1968, il est animé notamment par des militants issus de la CFDT et de FO; il a pris dès son origine un certain nombre de positions sur la politique française de coopération avec l'Afrique francophone et sur la faiblesse budgétaire de la politique de coopération. Il touche principalement les personnels en poste au Secrétariat d'Etat. Quant au syndicat de la CFDT, elle a mis sur place l'AGEP qui déclara qu'il confiait les intérêts de carrière de ses adhérents français, membres de l'enseignement, au Syndicat Général de l'Education

Nationale (SGEN) qui, comme on sait, groupe tous les ordres d'enseignement en une seule organisation. En outre, l'AGEP défend et développe la coopération culturelle et technique entre l'Algérie et les pays étrangers, particulièrement la France, dans le respect des souverainetés nationales¹⁴. Le SNI¹⁵ et la FEN ont mis sur place l'APIFA¹⁶ et la FENFA. Louis Rigaud¹⁷, militant de la FEN, souligne sur la démarche de la coopération culturelle, que « nous nous trouvions au démarrage de la coopération culturelle comme devant une page blanche ». En tant qu'anecdote il précise en plaisantant « sur une page blanche on peut écrire ce que l'on veut, mais quelle responsabilité pour éviter toute bêtise ou toute maladresse ! ». Il riposte à ces questions bien évidentes en évoquant les activités de la FEN en Algérie : « Que de travail, de soucis, de démarches, de contrariétés, d'interventions, de réunions, d'assemblées générales, tant auprès des autorités françaises et algériennes qu'auprès de nos camarades impatients ou inquiets, pour mettre sur de bons rails l'entreprise que nous tentions¹⁸ ».

LA PUISSANCE DE LA FEN

Le syndicat de la FEN, qui était majoritaire chez les enseignants, bénéficiait de larges moyens (permanents, moyens de diffusion) et d'une implantation ancienne. Souvent le syndicat le plus connu des coopérants enseignants, il cherchait à exercer le monopole de leur représentation. Il était présent dans tous les pays d'Afrique par des Associations professionnelles (générales ou

¹⁴ Rigaud 1963, 7.

¹⁵ De 1948 à 1992 (scission de la FEN), le SNI présenta la caractéristique originale de faire coexister des tendances représentant la diversité des courants de gauche et d'extrême-gauche (représentation proportionnelle) et de syndiquer massivement dans son secteur (jusqu'à 80 % des personnels avant les années soixante-dix).

¹⁶ Association professionnelle des instituteurs et des professeurs de collège d'Algérie, appellation locale pour des raisons juridiques de ce qui était devenu une des sections « hors de France » du Syndicat national des instituteurs (SNI).

¹⁷ Louis Rigaud, militant du Syndicat national des instituteurs (SNI) d'Algérie dans les années difficiles qui précédèrent et suivirent l'indépendance. Il fut secrétaire de la section du SNI d'Alger (puis après l'indépendance président de l'APIFA), membre du Bureau national du SNI (élu en 1963) puis assumait la direction de SUDEL, maison d'édition du SNI. Militant pédagogique du Syndicat, son nom reste associé à la période de 1962 durant laquelle, avec son ami Charles Koenig (membre de l'Exécutif provisoire algérien) et en liaison avec les responsables nationaux du SNI et de la Fédération de l'Éducation nationale (James Marangé, Georges Aulong), il œuvra pour la négociation et la mise en œuvre effective des accords de coopération France-Algérie qui permirent d'assurer la réussite de la rentrée scolaire.

¹⁸ Rigaud 1963, 3.

par degré d'enseignement) dont le sigle semble indiquer l'unicité (Association professionnelle des enseignants français en...) : APEFT (Tunisie), APEFCI (Côte d'Ivoire), etc. La FEN et ses syndicats nationaux appréhendaient surtout la coopération à partir de la défense des intérêts corporatifs des enseignants, mais débouchaient sur le problème des finalités de la coopération culturelle, « éducation émancipatrice des élèves et concours à la formation du personnel enseignant et à la promotion des cadres de ces divers pays » (motion du congrès F.E.N. de novembre 69¹⁹). Elle réclamait également une définition à long terme de l'action culturelle française par la mise en œuvre d'un plan pluriannuel. D'ailleurs, le caractère de la FEN limite son intervention et ses prises de position aux problèmes de coopération culturelle française « officielle ». Charles Koenig écrivait en 1962 qu'« il fallut structurer cette nouvelle organisation, la FENFA, à travers toute l'Algérie et le Sahara en créant des sous-sections dans les douze départements algériens et les deux départements sahariens ». Le territoire étant si vaste, Koenig insistait sur le fait du travail difficile d'organisation et de coordination que cela demandait pour les militants qui, d'Alger, devaient faire fonctionner une section syndicale » dans le très grand territoire de l'Algérie qui est quatre fois plus grande que la France²⁰.

LES AUTRES SYNDICATS ENSEIGNANTS

En ce qui concerne les autres syndicats français -parmi ceux qui se représentaient à la métropole- la Force ouvrière ne fut pas présente en Algérie. Des coopérants des secteurs techniques et administratifs étaient adhérents de FO. Jean Paty souligna dans son article d'*Esprit* publié en 1970: « le seul pays, à notre connaissance, où ils se manifestent en tant que tels est le Maroc ». Dans le même article Jean Paty éclairait le rôle de la CGT. Il évoquait qu'aucun groupe de coopérants ne revendiquait une liaison organique avec la CGT. Dans les documents de cette confédération, on note peu de références à la coopération et au développement du tiers-monde. En particulier rien sur ces deux thèmes dans le rapport d'activité, ni dans les textes adoptés par le dernier Congrès de la C.G.T. Cependant, dans la presse CGT (*Le Peuple*, hebdomadaire officiel ; *La Vie Ouvrière*, magazine) de nombreux articles traitent des problèmes de la main d'œuvre immigrée et de la solidarité avec les peuples des pays en voie de développement qui luttent

¹⁹ Bosman, Chanet, Frajerman, Girault 2010, 20.

²⁰ Koenig 1962, 51.

contre « le colonialisme, le néocolonialisme et l'Etat de dépendance ». Priorité est donnée aux problèmes revendicatifs des immigrés et aux orientations générales de la F.S.M. - Fédération Syndicale Mondiale ; mais les problèmes de développement ne sont guère traités, ni la place de la coopération (générale et syndicale). C'est parce que la CGT est un syndicat ouvrier et qu'elle avait admis en 1948 au moment de la scission avec FO que les enseignants pouvaient garder leur unité dans la FEN qui ne dépendrait plus de la CGT mais ne se rattacherait pas à FO. La sensibilité amie de la CGT c'est-à-dire proche du parti communiste était présente au sein de la FEN avec la tendance « Unité et Action ». Mais en ces années 1960 les dirigeants de la FEN sont de la tendance « Indépendance et démocratie » plutôt proche des socialistes et pas si éloignée de FO. C'est pour la même raison qu'il n'y avait pas de syndicalisme enseignant rattaché à FO.

LA CFDT AVANT ET APRES LA DÉCOLONISATION

Quant à la CFDT, le syndicat de référence des coopérants français en Algérie, son rôle était important car elle exprimait « dans ses positions et dans sa presse des propositions qui ne se limitaient pas à la défense corporative des coopérants ». De toute façon la confédération soutenait les travailleurs algériens dans leur lutte d'indépendance. Le 2 juillet 1962, lendemain de referendum qui proclama l'indépendance, la CFTC²¹, ancêtre de la CFDT, adresse un télégramme à l'UGTA : « Saluons fraternellement l'indépendance de l'Algérie- Formulons vœux développement et succès votre action syndicale pour travailleurs algériens dans l'Algérie prospère et démocratique²² ». En ce qui concerne les coopérants affiliés à la CFDT, l'étaient par le canal de divers syndicats nationaux, notamment pour les fonctionnaires ou assimilés, (Enseignants, Ponts et Chaussées, Bureaux d'Etudes, etc.), ou locaux (secteurs industriels et secteur privé en général). Dans un certain nombre de pays, des associations professionnelles déclarées ou de groupes de fait servent de relais vis-à-vis des instances françaises et

²¹ En 1964, une majorité de la CFTC menée par le groupe Reconstruction décide la « déconfessionnalisation » tout en restant en retrait du choix de la lutte des classes pour donner naissance à la CFDT. Rapidement, la CFDT déclare placer son action dans le cadre de la lutte des classes. Elle se rapproche du socialisme et notamment du Parti Socialiste Unifié mené par Michel Rocard, de 1966 à 1970, tandis qu'une minorité réformiste décide de maintenir une centrale chrétienne via une scission minoritaire (environ 10 %) avec, en particulier, la fédération des métaux.

²² Hervé, Rotman 1982, 125.

ont une autonomie complète pour l'action locale (interventions auprès des pouvoirs publics et des ambassades, positions de fond sur la coopération...), dans le cadre des orientations fondamentales de la confédération. Citons l'Association générale professionnelle des coopérants culturels et techniques (A.G.E.P.) qui regroupe en Algérie les coopérants C.F.D.T. de structure unitaire elle rassemble des enseignants et des coopérants techniques (administrations, santé, sociétés nationales algériennes, etc.). Assurant la défense des intérêts de carrière des coopérants (réinsertion en France, formation préalable, des coopérants à leurs tâches, garanties morales et professionnelles), ainsi qu'une réflexion collective permanente sur les réalités vécues de la coopération, elle pratique depuis de nombreuses années « une contestation dynamique » de ces différentes réalités. Nous avons dans ce texte la façon concrète dont l'AGEP se présentait par l'intermédiaire de Jean Paty dans la revue *Esprit*²³: « La défense des intérêts légitimes des coopérants (notamment respect des conventions et garanties professionnelles, liberté d'expression des coopérants dans le cadre des responsabilités qui leur sont confiées) est en permanence associée à la recherche d'une coopération efficace pour le développement des pays du tiers-monde. C'est pour cela que la CFDT et ses organisations ont affirmé (et réclamé à maintes reprises auprès des pouvoirs publics) que les coopérants devaient être préparés aux spécificités de leurs tâches et que la politique de coopération devait être soustraite aux aléas des relations politiques internationales (par exemple, gestion par un office autonome) ; que l'aide devait être affectée en priorité à la formation des cadres et à l'équipement ; enfin que le développement du tiers-monde impliquait une transformation radicale-révolutionnaire, au sens propre du terme-des rapports économiques, commerciaux et politiques entre les pays inégalement développés, rapports basés actuellement sur l'impérialisme et la domination. Sur le plan de ses rapports internationaux la CFDT entretenait des relations avec plusieurs organisations syndicales du monde entier. Parmi elles la Confédération internationale des syndicats arabes, CISA (et en particulier avec les centrales du Maghreb). La CFDT exprima selon Jean Paty, auteur de l'article publié dans le numéro d'*Esprit* du juillet-août 1970, sa solidarité aux efforts tendant à la construction d'une force syndicale internationale démocratique et efficace, face aux impérialismes et capitalisme international dont tous les travailleurs du tiers-monde comme des « pays riches » subissent les

²³ Paty 1970, 178-179.

conséquences. Paty parle notamment de son souhait du développement d'une solidarité active et de lutte des travailleurs de ces deux types des pays.

La position antiimpérialiste, tiers-mondiste et tournée vers l'idée de la révolution de la CFDT se révèle dans cet article de la revue *Esprit* en 1970. Nous devons souligner le contraste avec les prises de position d'une FEN qui se veut éventuellement plus pragmatique, moins idéologue et révolutionnaire et centrée sur les intérêts corporatifs et sur la valeur émancipatrice de l'école et de l'éducation en tant que telle (vision reflétant des valeurs universalistes héritées des Lumières²⁴).

De plus, nous devons évoquer la contradiction entre les positions de la CFDT ouvertement sympathisantes de la Révolution algérienne, antiimpérialistes (avec peu de sympathie pour le pouvoir gaulliste à qui on a fait des revendications pour préparer autrement les coopérants) et les positions desdiplomates français de la mission culturelle.

Jean Paty, syndicaliste de la CFDT, analyse également la contribution du syndicat à la mise en place de la coopération culturelle franco-algérienne et met en évidence que les organisations syndicales avaient un grand rôle à jouer dans l'information des travailleurs et dans la pratique concrète de solidarité internationale tant avec les travailleurs qu'avec les peuples du tiers-monde et leurs Centralessyndicales.

L'action et les perspectives des principales organisations syndicales françaises sont particulièrement hétérogènes en ce qui concerne la France et l'Algérie et il n'y a pratiquement pas d'unité d'action en ce domaine. De plus, l'impact syndical fut encore trop faible sur la politique gouvernementale au moins jusqu'à 1970.

On pourrait se poser la question : Est-ce que les syndicats faisaient face à des nombreux problèmes des coopérants et répondaient à leurs besoins et leurs revendications ? La réponse est absolument positive du moins si on en croit les responsables syndicaux ; Puisque la coopération franco-algérienne était une entreprise unique qui a eu lieu à une échelle extrêmement significative les syndicats ont dû répondre aux aspirations de la masse des coopérants qui arrivaient en Algérie. Louis Rigaud (FEN) aborda certains problèmes croisés par les syndicats à titre d'exemples :

- Discussions avec l'éducation nationale algérienne pour participer aux commissions de nomination du personnel ;

²⁴ Nous rappelons les objectifs de la FEN décrits dans la Motion de son congrès de novembre 1969 : « L'éducation émancipatrice des élèves et le concours à la formation du personnel enseignant, à la formation du personnel enseignant et à la promotion des cadres de ces divers pays ».

- Au sein de ces commissions se montrer ferme et surtout faire admettre que la présence d'instituteurs français à la direction de certaines écoles était pédagogiquement souhaitable pour la formation des jeunes instituteurs Algériens récemment recrutés, et sans aucune expérience;
- Intervenir auprès du gouvernement algérien pour attirer son attention sur les difficultés et les tracasseries dont ont été victimes certains de nos camarades par suite de l'attitude de quelque roitelets locaux ;
- Discuter avec ce même gouvernement pour bien se mettre d'accord sur le régime des impôts, sur le statut fiscal des véhicules des coopérants, sur l'instauration du quitus fiscal qui posait problème au moment du départ en vacances.
- Intervenir auprès des services financiers français pour la régularisation des traitements dont le mandatement n'avait pas été effectué en octobre et novembre 1962, et aller jusqu'à Paris rencontrer le ministre des Affaires algériennes, de Broglie à l'époque, pour obtenir une avance uniforme de 2 000 F en décembre ;
- S'inquiéter auprès de l'ambassade de France et de la mission culturelle de l'envoi des missions d'inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale métropolitains pour la notation et l'avancement de nos camarades ;
- Tenir des assemblées générales dans les régions les plus reculées, de la frontière marocaine à la frontière tunisienne et du littoral au nord aux oasis sahariennes du sud, pour informer, rassurer, encourager, soutenir moralement nos collègues qui s'inquiétaient, voire s'affolaient, face à une situation parfois chaotique et consécutive à toute période de rodage et de mise en place ;
- Diffuser hebdomadairement à travers l'ensemble du territoire, par le canal des sous-sections, toutes informations sur les démarches effectuées et leurs résultats afin que nos collègues, où qu'ils exercent, sentent l'organisation derrière eux ; puis, cinq fois par an un bulletin syndical ;
- Précisément, pour vaincre l'isolement, créer, sous l'égide de la Mission culturelle, ce qu'on a appelé les MEC (Maisons d'éducation et de la Culture), dans certains centres et où se réunissaient, les jours de congé, les camarades du bled ainsi que les instituteurs algériens qui le désiraient. Mais qui étaient un lieu de rencontres, mais aussi de discussions, de manifestations culturelles et de jeux.

Louis Rigaud, syndicaliste de la FEN, comme Jean Paty²⁵ (président de l'AGEP de 1966 à 1968) à qui on a déjà fait référence, défend dans son article publié dans la revue de la FEN la politique de l'aide de son syndicat à l'activité pédagogique de la Coopération par l'intermédiaire de la participation active des militants de la C.F.D.T. et de la FEN à la formation des jeunes maîtres algériens en les formant dans des écoles d'application; en mettant à la disposition de l'Institut pédagogique national algérien une équipe de maîtres qualifiés, chargés de la rédaction et de l'édition de manuels scolaires conformes aux nouveaux programmes; en détachant également d'autres maîtres auprès du service de l'enseignement par correspondance mis sur pied en vue de la formation des instituteurs algériens débutants. Effectivement le gouvernement algérien recrutait vite et en masse pour réaliser au plus vite la scolarisation totale prévue par le FLN dans la « Charte de Tripoli ». Vu les manques et les besoins en personnel éducatif, il fallait accomplir l'œuvre de la scolarisation assez vite. Le nombre d'enseignants français allait décroissant au fur et à mesure de l'accélération du recrutement algérien, mais avec pour contrepartie l'amélioration de leur qualification²⁶. Les enseignants français furent 26 000 en 1961-1962, en passant à 15 000 en 1962-1963 et ils se sont limités à 10 000 au début de l'année 1963-1964. Rigaud constate qu'en limitant la mesure de la coopération culturelle elle devenait de meilleure qualité et il se réjouit que les enseignants français, « tous ses camarades qui, malgré les difficultés eurent le mérite, avec peu de moyens et des classes surchargées, de mettre tout en œuvre pour la réussite de cette coopération, voulue avec le SNI et la FEN ».

La coopération scientifique, technique et éducative avec l'Algérie a été marquée par la prédominance des formations de type universitaire et des projets techniques au bénéfice des structures publiques, destinés à permettre au pays de se doter des enseignants et des cadres administratifs dont il avait besoin. On peut distinguer deux grandes étapes dans cette période de 1962 à 1986 : c'est la période de la coopération de substitution (1962-1970) caractérisée par la présence massive des coopérants et des VSNA, essentiellement dans les établissements de formation : plus de 20 000 entre 1962 et 1966, 8 000 en 1970, 3 300 en 1982 dont 2 566 enseignants. En 1970, l'Algérie comptait 1 000 coopérants dans l'enseignement primaire. En 1973,

²⁵ Jean Paty assura la chronique « Coopération », jusqu'à ce qu'en octobre 1969, vu l'importance des tâches confédérales, il passa la responsabilité à Jean Cattegnò dans Madeleine Singer, *Histoire du S.G.E.N., 1937-1970 : le Syndicat général de l'éducation nationale*, Presses Universitaires de Lille, p. 621.

²⁶ Rigaud 1985, 50-53.

il n'y en aura plus que 400... Mais ces coopérants qui ont quitté l'enseignement primaire assurent maintenant la formation et le perfectionnement pédagogique des instituteurs algériens²⁷.

D'un point de vue général nous constatons une évolution des discours politiques et des revendications de l'AGEP et de l'APIFA, branches syndicales en Algérie respectivement de la CFTC-CFDT et de la FEN, les premiers étant plus dans le qualitatif, la dimension idéologique, le sens de la mission, le refus de la hiérarchie et ceux de la FEN dans le quantitatif, problèmes de salaires et questions matérielles. Le rôle de certains acteurs syndicaux comme Louis Rigaud et Charles Koenig dans l'œuvre éducative au moment de la transition de la période coloniale à indépendance algérienne a été essentiel. Par ailleurs, les branches syndicales AGEP, ASPES, APIFA avaient œuvré pour la satisfaction des revendications et des aspirations des coopérants français et ont lutté à leur côté en mai 68 pour exprimer leur solidarité avec les travailleurs grévistes en France.

CONCLUSION

Nous pouvons se poser les questions suivantes et tirer des conclusions pour notre travail : Comment se fait-il que ce soit dans le pays où la décolonisation a été la plus tragique, avec une guerre atroce, la torture, les attentats des deux côtés, le fossé de sang que les actions de l'OAS avait contribué à renforcer, des exactions sans nombre, la fuite des Européens dans un climat de panique totale, que ce soit par ailleurs dans un pays où arrivent au pouvoir des révolutionnaires radicaux qui avaient pratiqué une lutte armée impitoyable contre la France, comment se fait-il que ce soit dans cette Algérie des années d'après l'indépendance que la coopération ait été la plus importante et peut-être même aux dires des anciens coopérants la plus réussie? On peut comprendre que les deux Etats avec des arrière-pensées divergentes avaient des intérêts concordants. Mais ce qu'il faut souligner et comprendre c'est l'attitude positive des coopérants et la façon positive dont les coopérants ont été accueillis par la population, les liens qui ont été tissés par en bas. Nous avons même eu et avons toujours des cas des relations humaines amicales et des couples mixtes franco-algériens qui ont noué des rapports très forts. On a là une impression de contact particulièrement réconfortant par rapport à notre aujourd'hui où se développent les extrémismes. On est à l'antithèse du choc des civilisations. C'est remarquable

²⁷ Convention culturelle franco-algérienne, p. 2.

et nous apprend aussi des enseignements précieux pour les conditions difficiles de conflits géopolitiques actuels car nous sommes sur cette réussite paradoxale, c'est à dire qu'au-delà lestragédies de la grande histoire, c'est réconfortant et significatif de se dire que dans les rapports au sein de la société civile, les rapports humains, d'individus à individus, des relations d'échange, de confiance, d'amitié peuvent s'établir pour que les barrières d'inégalité et de domination soient tombées. Nous avons un peu (évidemment en plus petit) l'antithèse réussie des rapports manqués en un siècle et demi de domination coloniale en Algérie. C'est un peu en effet l'idéal d'Ismaël Urbain, ce saint-simonien ami de Napoléon III qui voulait que l'Algérie devienne un royaume arabe ami de la France. C'est aussi l'idéal de Jaurès qui entrevoyait un avenir où les peuples européens et arabes pourraient s'entendre dans une action commune vers le progrès. Effectivement nous pouvons évoquer quelques nuances à la vision très positive des coopérants qui nous ont confié leurs témoignages. Nous pouvons se demander si les souvenirs de ces anciens acteurs de la coopération et actuellement témoins rétrospectifs n'embellissent pas aujourd'hui un peu la réalité. On ne peut pas nier le fait- comme certains l'avouent- qu'on avait également dans les rapports de deux peuples des malentendus ou des espérances qui ont été démenties. De toute manière, nous devons constater que dans ces expériences d'un vécu il y a 50 ans peuvent se retrouver tous ceux qui pensent que les deux peuples de la Méditerranée doivent passer à autre chose sans refuser ou sous-estimer leur histoire commune. Qu'ils passent à un avenir de partage en regardant face leur passé. Ils peuvent renforcer leurs liens d'amitié, de partage et d'échange dont les semences se trouvent éventuellement dans les rapports tissés entre les enseignants enquêtés et leurs collègues ou élèves algériens. Parallèlement, on pense que les historiens de deux rives de la Méditerranée sont en mesure de dépasser le contentieux historique franco-algérien et de contribuer à l'ouverture d'une nouvelle voie de dialogue et de partenariat.

En conclusion, la démonstration essaye d'alimenter la recherche et le débat, s'étend vers les autres sciences et disciplines sociales et politiques, les sciences de l'éducation et l'histoire culturelle, se pencher sur la coopération politique et culturelle des pays colonisateurs avec leurs colonies et la contribution positive que les protagonistes d'histoire peuvent avoir, même dans un cadre micro- historique, en contradiction aux résonances contemporaines négatives et significatives causées par des conflits politiques et des crises régionales et internationales.

ABRÉVIATIONS

- AGEP - Association Générale Professionnelle des coopérants culturels et techniques – affiliée auSGEN (C.F.T.C, C.F.D.T)
- APECET - Association Professionnelle des Collèges d'Enseignement Technique
- APES - Association Professionnelle de l'Enseignement Supérieur
- APIFA - Association Professionnelle des Instituteurs Français en Algérie
- ASPES - Association Professionnelle des Enseignants Français du Second Degré en Algérie
- BDIC - Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine
- CFDT - Confédération Française Démocratique du Travail
- CFTC - Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
- CGT - Confédération Générale du Travail
- FEN - Fédération de l'Education Nationale
- FENFA - Fédération des Enseignants de Nationalité Française en Algérie
- FLN - Front de Libération Nationale
- FPCTOM – Fédération des Personnels de Coopération Technique Outre-Mer
- FO - Force Ouvrière
- FSM - Fédération Syndicale Mondiale
- MEEF - Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation
- PSU-Parti Socialiste Unifié
- SGEN - Syndicat Général de l'Education Nationale
- SNESUP - Syndicat National de l'Enseignement Supérieur
- SNI - Syndicat National des Instituteurs

ARCHIVES

Accords d'Evian https://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/algerie-accords_d'Evian.htm [consulté le 22 octobre 2021]

Conventions culturelles franco-algériennes :

Ordonnance n° 74-75 du 12 juillet 1974 portant ratification de la convention consulaire entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République française, signée à Paris le 24 mai 1974/ JORADP N° 062 du 02-08-1974.

Ordonnance n° 73-9 du 3 avril 1973 portant ratification d'accords algéro - français, signé le 23 janvier 1973/JORADP N° : 031 du 17-04-1973.

Décret n° 63-130 du 22 avril 1963 portant deux protocoles algérofrançais/ JORADP N° 031 du 17-05-1963.

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, Direction des Archives, Centre des Archives Diplomatiques de Nantes, Alger 21PO/1/335, Fascicule sur la coopération culturelle et technique de juillet 1962 à juin 1965.

Raptis, Michel, Fonds, Cotes : F delta res 0340, F delta res 0341, F delta res 0342, F delta res 0343, GF delta res 0106, GF delta res 0107. La contemporaine, Nanterre.

BIBLIOGRAPHIE

- Bosman, Chanet, Frajerman, Girault 2010 Bosman, F., Chanet, J.-F., Frajerman, L., Girault, J., *La Fédération de l'Éducation nationale (1928-1992). Histoire et archives en débat*, Villeneuve d'Ascq 2010.
- Branciard 1984 Branciard, M., *Un syndicat dans la guerre d'Algérie, la CFTC qui deviendra CFDT*, Paris 1984.
- Brucy 2003 Brucy, G., *Histoire de la FEN*, Paris 2003.
- Domenach 1970 Domenach, J.-M., «Enquête auprès des coopérants», *Esprit* 394 (juillet-août 1970), 37-130.
- Georgi 1995 Georgi, F., *L'invention de la CFDT 1957-1970, Syndicalisme, catholicisme et politique dans la France de l'expansion*, Paris 1995.
- Hervé, Rotman 1982 Hervé, H., Rotman, P., *La deuxième gauche, Histoire intellectuelle et politique de la CFDT*, Paris 1982.
- Kadri 2014 Kadri, A., *Instituteurs et enseignants en Algérie, 1945-1978 : histoire et mémoires*, Paris 2014.

- Labes 1972 Labes, R., « La coopération culturelle en Afrique du Nord », *L'École Libératrice* 23 (février 1972), 1237-1239.
- Laskaris 2016 Laskaris E., *Les coopérants français en Algérie indépendante. Enseignants des écoles (instituteurs et professeurs) et universitaires (1962-1980)*, thèse de doctorat <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01691333/document>, Créteil 2016.
- Lasserre 1968 Lasserre, M., « Coopération culturelle et action syndicale », *L'Université syndicaliste* 13 (décembre 1968), 664.
- Levy 1967 Levy, G., « La coopération au jour le jour », *L'enseignant français en Algérie, Revue de l'APIFA (Association Professionnelle des Instituteurs Français en Algérie)* 2 (novembre 1967), 1-2.
- Levy 1968 Levy, G., « Faut-il abdiquer ? », *L'enseignant français en Algérie* 1 (Janvier 1968), 1-2.
- Rigaud 1964 Rigaud, L., « Les instituteurs français et la coopération culturelle », *Coopération hebdo : organe de liaison et d'information des Français en Algérie* 1 (1964), 2-10.
- Rigaud 1985 Rigaud, L., « Vie et militantisme en Algérie de 1922 à 1964 », *Cahiers du Centre Fédéral* (février-mars 1985), 50-53.
- Singer 1987 Singer, M., *Histoire du S.G.E.N., 1937-1970 : le Syndicat général de l'éducation nationale*, Lille 1987.
- Staropoli 1962 Staropoli, N., « Problèmes d'Algérie, Ceux qui sont revenus, Ceux qui sont partis », *L'Université syndicaliste, l'organe bi-mensuel du SNES (1962-1980)* 232 (décembre 1962), 9.

ΠΕΡΙΛΗΨΗ

ΕΥΑΓΓΕΛΟΣ ΛΑΣΚΑΡΗΣ

ΤΑ ΣΥΝΔΙΚΑΤΑ ΕΚΠΑΙΔΕΥΤΙΚΩΝ ΣΤΗΝ ΑΝΕΞΑΡΤΗΤΗ ΑΛΓΕΡΙΑ ΚΑΤΑ ΤΗΝ ΓΑΛΛΟ-ΑΛΓΕΡΙΝΗ ΠΟΛΙΤΙΣΤΙΚΗ ΣΥΝΕΡΓΑΣΙΑ. ΔΑΣΚΑΛΟΙ ΚΑΙ ΚΑΘΗΓΗΤΕΣ ΜΕΣΗΣ ΕΚΠΑΙΔΕΥΣΗΣ ΚΑΙ ΠΑΝΕΠΙΣΤΗΜΙΑΚΟΙ

Η παρούσα μελέτη βασίζεται σε πρωτογενείς πηγές, έντυπες και χειρόγραφες, κυρίως διπλωματικά αρχεία των προξενικών και πρεσβευτικών αρχών του γαλλικού κράτους. Επικεντρώνεται στη μετάβαση από την αποικιοκρατία στην ανεξαρτησία των πρώην αποικιών, η οποία υλοποιήθηκε μέσω υπογραφών διμερών συμφωνιών παροχής αναπτυξιακής (οικονομικής και τεχνικής βοήθειας). Με αυτή την διαδικασία, η Γαλλία ως αντισταθμιστικό πλεονέκτημα, αποκόμιζε μία προνομιακή θέση σε σχέση με την πρώην αποικία της Αλγερίας. Το άρθρο εξετάζει τις διαφορετικές πτυχές συνεργασίας του γαλλικού κράτους με το ανεξάρτητο κράτος της Αλγερίας μετά το 1962 και την υπογραφή της συνθήκης του Εβιάν (18 Μαρτίου 1962), η οποία σφράγισε τη λήξη του Πολέμου της Αλγερίας (1954-1962). Ταυτόχρονα προσπαθεί να αναδείξει τις σχέσεις που αναπτύχθηκαν μεταξύ των λαών των δύο κρατών ως φορέων συνεργασίας στις νέες δυναμικές διαμορφούμενες συνθήκες. Κατ' επέκταση, επιδιώκεται εμβάθυνση στις σχέσεις μεταξύ των δύο λαών σε διαφορετικούς τομείς : εκπαίδευση, πολιτισμός και πολιτική. Όσον αφορά στον τομέα των πολιτικών σχέσεων, προσπαθούμε να αναδείξουμε σε ένα βαθμό το αν και με ποιους τρόπους, οι φορείς της εκπαίδευσης, καθηγητές και μέλη συνδικάτων εκπαιδευτικών και πολιτικών κομμάτων, συνέβαλαν στη συμφιλίωση των δύο λαών. Οι ιδεολογικές διαφορές των μελών των πολιτικών οργανώσεων αναδεικνύονται για να φωτίσουν τα κίνητρα της μετανάστευσης τους στην Αλγερία ακριβώς την επαύριον του οκταετούς πολυαίμακτου γαλλοαλγερινού πολέμου. Σε αυτό το πλαίσιο ανακαλύπτουμε είτε ιδεολογικά είτε υλι(στι)κά κίνητρα. Επιπρόσθετα, το άρθρο επιδιώκει να τροφοδοτήσει με βασικά ερωτήματα την επιστημονική συζήτηση, η οποία χρειάζεται να επεκταθεί και στις άλλες κοινωνικές επιστήμες πλην της Ιστορίας δίνοντας έμφαση στην πολιτική και πολιτιστική συνεργασία της Γαλλίας με τις πρώην αποικίες της. Εν κατακλείδι, αναδεικνύεται το γεγονός ότι τα υποκείμενα της Ιστορίας και στην προκειμένη περίπτωση οι

εκπαιδευτικοί, ακτιβιστές και τα μέλη συνδικάτων/πολιτικών οργανώσεων, μπορούν να συμβάλουν με θετικό τρόπο (αν όχι καθοριστικά επιδραστικό στις εξελίξεις) στην επούλωση πληγών του παρελθόντος, σε εκ διαμέτρου αντίθετη κατεύθυνση με τις σημαντικές αρνητικές συνέπειες πρόσφατων και μη κρίσεων και πολιτικών συγκρούσεων.
